



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 18 novembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no.1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT :

Simon Landry, conseiller au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :

Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, la séance est ouverte à 20h01.

RÉS.12.11.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est accepté en modifiant les points suivants :

RETIRER :

5. Rés. Appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

AJOUTER :

20. a) Rés. Acceptation de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023 / MRC de la Matanie.

ADOPTÉE

RÉS.13.11.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 17 OCTOBRE 2019 AINSI QUE DU 4 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les **PROCÈS-VERBAUX des 9 et 17 octobre 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL du 4 novembre 2019** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2019

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 octobre 2019 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU 1^{er} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2019

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes, la trésorière a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal les États comparatifs couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019.

RÉS.14.11.19

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) 2018-2021

VU le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 produit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la présentation du projet « Les Sentiers pédestres de Cap-Chat » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;
- la ville **CONFIRME** son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
- Madame **Marie Gratton** et monsieur **Yves Roy**, respectivement maire et directeur général – greffier, **SOIENT ET SONT AUTORISÉS** à agir au nom de la Ville de Cap-Chat et à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉS.15.11.19

DÉTERMINER LE POURCENTAGE D'INDEXATION DES LOYERS MUNICIPAUX / EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat **DÉTERMINE**, pour chaque exercice financier, un pourcentage d'indexation pour le loyer de ses locaux et immeubles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **pourcentage d'indexation de tous les loyers municipaux, pour l'exercice financier 2020, est fixé à 1,9 %.**

ADOPTÉE

RÉS.16.11.19**ÉTABLIR LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN DE CAP-CHAT / SAISON HIVERNALE 2019-2020**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ÉTABLIT** les taux suivants, pour la **saison hivernale 2019-2020**, quant aux **tarifs de location de la glace de l'aréna**, à savoir :

ACTIVITÉS	COÛTS
Hockey	50.00\$ / heure
Hockey-bottines	40.00\$ / heure
Tournoi	50.00\$ / heure
Roller Hockey	50.00\$ / heure

ADOPTÉE**RÉS.17.11.19****AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08.09.19 POUR MODIFIER LE COÛT D'ACQUISITION DE DEUX ENSEIGNES AVEC LUMIÈRES CLIGNOTANTES ET SYSTÈME DE PROGRAMMATION**

ATTENDU QUE le 03 septembre 2019, lors d'une session ordinaire, la Ville de Cap-Chat autorisait l'acquisition de deux enseignes de 30 pouces avec lumières clignotantes et système de programmation, au coût de 4 744.35 \$ + taxes ; cette dépense étant prélevée au surplus accumulé ;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition des équipements a été réduit à 3 866.57 \$ + taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'amendement au coût d'acquisition des équipements pour y lire « 3 866.57 \$ + taxes » en lieu et place de 4 744.35 \$ + taxes.

ADOPTÉE**RÉS.18.11.19****NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021 / DELOITTE S.E.N.C.R.L. / s.r.l. - 27 900. \$ + TX - BUDGET RÉG. 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres pour la nomination d'un vérificateur externe (résolution numéro 04.10.19) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de deux soumissionnaires, soient les firmes Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a déposé la plus basse soumission représentant la somme de 27 900. \$ + taxes pour les trois exercices financiers de 2019 à 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** le mandat de vérification des états financiers de la municipalité à la firme comptable **Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.**, au montant de **27 900. \$ + taxes**, et ce, pour les **exercices se terminant le 31 décembre 2019, 2020 et 2021** ; cette dépense étant appropriée de la façon suivante :

- Année 2019 : 9 000. \$ + taxes (budget rég. 2020)
- Année 2020 : 9 300. \$ + taxes (budget rég. 2021)
- Année 2021 : 9 600. \$ + taxes (budget rég. 2022)

ADOPTÉE

RÉS.19.11.19

CONTRAT DE SERVICES – COORDINATION DU PROJET « MARCHÉ PUBLIC » - SAISON 2019

ATTENDU QUE, dans le cadre de la mise sur pied du projet « Marché public », la Ville de Cap-Chat a obtenu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) une aide financière de trente-huit mille un cent quatre-vingt-huit dollars (38 188. \$) ;

ATTENDU QU'à même cette aide financière, un montant de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500. \$) a été attribué pour les honoraires de coordination du projet ;

ATTENDU QUE madame Mélanie Simard a assuré depuis le tout début du projet la coordination du « Marché public » ;

VU l'offre de services soumise à la Ville par madame Mélanie Simard en date du 09 mai 2019 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **ACCEPTE** l'offre de services proposée par madame Mélanie Simard, datée du 09 mai 2019 ;
- **CONFIRME** l'octroi du contrat de coordination du « Marché public » 2019 suivant les termes de l'offre de services datée du 09 mai 2019 et pour un montant total de dix-sept mille neuf cent cinquante-quatre dollars (17 954. \$) ; cette dépense étant appropriée à même l'aide financière provenant du « Programme Proximité, Volet 1, du MAPAQ ».

ADOPTÉE

RÉS.20.11.19

ACHAT D'UNE PORTE EN ACIER INDUSTRIEL AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – RUE BELLEVUE / FENÊTRES GASPÉSIENNES INC. – 1 215. \$ + TX – TECQ 2014-2018

ATTENDU QU'il y a lieu de sécuriser l'accès au réservoir d'eau potable de la Ville, situé sur la rue Bellevue ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'une porte en acier industriel, de Fenêtres Gaspésiennes Inc., au coût de 1 215. \$ + taxes ; le coût étant approprié à même le programme **TECQ 2014-2018**.

ADOPTÉE

RÉS.21.11.19

ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2019-2020 / SUBVENTION DU MTQ – RÉSEAU ROUTIER

CONDITIONNELLEMENT à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Cassette.

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver 2019-2020 et devra uniquement servir pour l'entretien hivernal de cette route, à savoir :

- Route du Cassette : 3,56 km (maximum : 1 424. \$)

ADOPTÉE

RÉS.22.11.19

ACCEPTER SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UNE LAME HYDRAULIQUE (GRATTE) POUR CHARGEUR SUR ROUES / TOROMONT CAT – 41 250. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE conformément à la résolution portant le numéro 15.10.19 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 17 octobre 2019, la Ville de Cap-Chat, en vue d'acquérir une lame hydraulique pour en équiper un chargeur sur roues, a procédé par appel d'offres sur invitation écrite;

ATTENDU QUE l'invitation a été acheminée à trois entreprises dont une seule y a répondu;

ATTENDU QUE la soumission de Toromont Cat est conforme au devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE** la soumission de Toromont Cat, au prix de **quarante et un mille deux cent cinquante dollars (41 250. \$) + taxes**, et **PROCÈDE** à l'achat de l'équipement requis; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.23.11.19

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la présentation de l'AVIS DE MOTION.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de **l'adoption d'un règlement décrétant la tarification des services d'aqueduc et d'égoûts pour l'exercice financier 2020**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.24.11.19

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la présentation de l'AVIS DE MOTION.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de **l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transports et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2020**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.25.11.19

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2020 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la présentation de l'AVIS DE MOTION.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement visant l'adoption du **BUDGET 2020** ainsi que le **Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.
De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.26.11.19

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UNE EXPLOITATION AGRICOLE DANS LA ZONE M.7

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la présentation de l'AVIS DE MOTION.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **JEAN-MARC LEMIEUX**, conseiller au siège no. 1, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement amendant le **Règlement de zonage no. 068-2006** afin d'autoriser et d'encadrer les constructions accessoires à une exploitation agricole dans la zone **M.7**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.
De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.27.11.19

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 296-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UNE EXPLOITATION AGRICOLE DANS LA ZONE M.7

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N°296-2019** amendant le Règlement de zonage n°068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer les constructions accessoires à une exploitation agricole dans la zone **M.7** soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.28.11.19

ACCEPTATION DE PROCÉDER À L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LE PROCHAIN CYLCE TRIENNAL 2021-2022-2023 / MRC DE LA MATANIE

ATTENDU QUE la firme d'évaluation SERVITECH INC. a procédé à l'examen objectif du rôle d'évaluation en vigueur 2018-2019-2020;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, il fut constaté des écarts existants entre le niveau des valeurs foncières inscrites au rôle et des prix de vente;

ATTENDU QUE l'équilibration du rôle permettra un redressement des valeurs favorisant ainsi le maintien de l'équité fiscale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** qu'il soit procédé à l'équilibration de son rôle d'évaluation foncière pour le cycle triennal 2021-2022-2023 et **INFORME** la MRC de La Matanie de sa décision.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame Marie Gratton, maire, s'adresse à l'assemblée en abordant les sujets suivants :

- Grande marche du Défi Pierre Lavoie.
- Séminaire de la Fédération québécoise des municipalités sur la Gestion des actifs municipaux en situation de changements climatiques.
- Rencontre à Québec concernant le dossier d'assainissement des eaux.
- Déneigement et stationnement de nuit.
- Ramasser les bacs à ordures et de récupération lors de bordées de neige.
- Usine Orbite.
- Performance de l'équipe cadet Futsal de l'école l'Escabelle de Cap-Chat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 21h10 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER